

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

9. Actualisation du tarif public concernant le droit de place et de l'occupation du domaine public.

Par délibération en date du 10 décembre 2021, le conseil municipal a validé les tarifs des droits de place et d'occupation du domaine public comme suit :

- Tarification avec électricité :
 - 10 € par jour jusqu'à 5 mètres,
 - 20 € par jour entre 5,1 mètres et 10 mètres,
 - 30 € par jour entre 10,1 mètres et 15 mètres,
 - 40 € par jour entre 15,1 mètres 20 mètres,
 - ...
- Tarification sans électricité :
 - 5 € par jour jusqu'à 5 mètres,
 - 10 € par jour entre 5,1 mètres et 10 mètres,
 - 15 € par jour entre 10,1 mètres et 15 mètres,
 - 20 € par jour entre 15,1 mètres et 20 mètres,
 - ...

Cependant ces tarifs sont difficilement applicables concernant l'occupation du parking du gymnase d'une part pour les chapiteaux puisqu'il s'agit d'une surface et d'autre part lorsqu'il y a plusieurs camions et caravanes, notamment pour les longues durées, les tarifs au linéaire peuvent devenir dissuasifs.

A ce titre, il convient de compléter la délibération en vigueur par la notion d'occupation partielle ou complète du parking du gymnase comme suit :

- 75 € par jour pour la moitié du parking (bas du parking) avec accès à l'eau et à l'électricité,
- 150 € par jour pour la totalité du parking avec accès à l'eau et à l'électricité.

Cette tarification s'appliquerait à partir du 1^{er} janvier 2024 à tous les commerces ambulants présents sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs ci-dessus et de les faire appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

